



LES FICHES ZOOM

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS

PRÊT ÉTUDIANT 0%

Pour aider les jeunes à construire le monde de demain

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Exemple : pour un « Prêt Étudiant 0% » ⁽¹⁾ d'un montant de 15 000 € et d'une durée de 120 mois, vous remboursez 120 mensualités de **125€**. **Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 0 %** (taux débiteur fixe : 0 %) ⁽²⁾. **Montant total dû par l'emprunteur : 15 000 €**. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiquées ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail et Invalidité Permanente, calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{ère} cotisation mensuelle de 9,83 €, un montant total sur la durée du crédit de 602,13 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 0.79 %.

Ce qu'il faut savoir ...

En janvier 2023, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé le [dividende sociétal](#). Le dividende sociétal est la preuve de notre engagement pour construire un monde plus durable et solidaire. En mobilisant chaque année 15% de notre résultat net pour financer des projets de transformation environnementale et solidaire, nous mettons la performance financière du groupe au service de l'utilité collective.

Dans le cadre du dividende sociétal, le CIC souhaite faciliter l'accès aux études pour les étudiants en lançant une offre de financement exclusive, à taux 0% et sans frais de dossier.

PRINCIPE

Ce prêt, destiné uniquement aux étudiants, facilite le financement des études (frais de scolarité, logement, ordinateurs, stages à l'étranger...).

CARACTÉRISTIQUES

CONDITIONS D'OBTENTION

Le Prêt Étudiant 0%⁽¹⁾ est réservé à ceux qui suivent ou suivront des études en vue de la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur français uniquement.

Pour l'obtenir, il faut également :

- Être âgé de 18 à 27 ans au plus tard au moment de la signature de l'offre
- Avoir un quotient familial ne dépassant pas 28 797€ ⁽³⁾
- Détenir une offre groupée de services bancaires jeunes et majeurs CIC

Si toutes ces conditions d'obtention ne sont pas respectées, vous pourriez bénéficier d'un Prêt Études Parcours J.

MONTANT

Le prêt peut aller jusqu'à 50 000 €, selon les études financées.

TAUX D'INTÉRÊT

Le taux débiteur fixe est de 0%⁽²⁾ et sans frais de dossier.

MISE À DISPOSITION DES FONDS

Vous pouvez disposer des fonds au fur et à mesure de vos besoins.

DURÉE DE REMBOURSEMENT

La durée maximale du prêt est de 10 ans.

À tout moment, vous pouvez procéder à un remboursement anticipé total ou partiel, aux conditions prévues au contrat.

GARANTIE

La caution solidaire de vos parents ou d'une personne solvable vous sera demandée. Si vous n'en disposez pas, vous pourriez le cas échéant, bénéficier du Prêt Études Bpifrance 0%. C'est un prêt études garanti par l'État moyennant ou non le paiement d'une commission de garantie pouvant être prélevée à la mise en place du crédit (offre soumise à conditions et sous réserve que l'enveloppe de garantie allouée par l'État via Bpifrance ne soit pas épuisée).

ASSURANCE EMPRUNTEUR FACULTATIVE

Pour plus de tranquillité, vous pouvez souscrire une Assurance Décès et Perte totale et Irréversible d'Autonomie ou Décès et Perte totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité de travail et Invalidité Permanente. En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie, le montant restant dû est pris en charge par l'assurance. En cas de d'incapacité de travail ou d'invalidé permanente, les mensualités sont prises en charge par l'assurance ⁽⁴⁾.

(1) Conditions au 11/03/2024.

OFFRE DE CRÉDIT SOUMISE À CONDITIONS, jusqu'à 50 000 euros et valable jusqu'au 31/12/2024, réservé au 1^{er} prêt destiné à financer les études, pour les 18-27 ans détenteurs d'une offre groupée de services CIC, inscrits dans un cycle d'enseignement supérieur français, et selon quotient familial. Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat et du délai légal de mise à disposition des fonds. Voir conditions détaillées en Agence CIC et sur www.cic.fr.

(2) Les intérêts sont pris en charge par la Banque.

(3) Le quotient familial s'établit en prenant le revenu imposable divisé par le nombre de parts fiscal, mentionnés sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition auquel est rattaché l'étudiant demandeur du prêt.

(4) Selon les conditions prévues au contrat.

Autres informations précontractuelles

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement.

Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

9800216194

06/2024

2

DES REPONSES CONCRETES A VOS QUESTIONS



En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09.

La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.cic.fr. Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : 09 69 32 06 06 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre agence, dans un premier temps.
- au service Relation Clientèle dont votre agence peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du CIC, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : www.lemediateur-cic.fr ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du CIC – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre agence ou sur www.cic.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Crédit Industriel et Commercial – Société anonyme au capital de 611 858 064 euros -6 avenue de Provence 75009 Paris – RCS Paris 542 016 381 -N° ORIAS : 07 025 723, société holding agissant tant pour son compte que pour le compte des banques • **Banque Transatlantique** • **Banque CIC Nord-Ouest** • **Banque CIC Ouest** • **Banque CIC Est** • **Lyonnaise de Banque** • **Banque CIC Sud-Ouest**. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance souscrits auprès de ACM IARD SA et ACM VIE SA, entreprises régies par le Code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances.

